ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crimes contre l'humanité

Question écrite n° 75590

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les récentes déclarations du premier ministre turc, suite au vote au congrès américain sur la reconnaissance du génocide arménien. En effet, Monsieur Recep Tayyip Erdogan, intervenant devant une télévision de son pays a déclaré qu'il n'hésiterait pas à expulser plusieurs centaines de milliers d'Arméniens qui travaillent et vivent dans son pays. Cette menace inquiétante intervient, alors même que les relations difficiles qui persistaient depuis plusieurs dizaines d'années, entre les deux pays, s'étaient améliorées considérablement. De nouvelles relations diplomatiques plus cordiales marquaient nettement cet apaisement. Dès lors, ces déclarations peuvent paraître regrettables, car elles risquent d'envenimer une situation qui avait tendance à s'améliorer et à offrir des perspectives de paix durable. La France peut jouer un rôle important dans cette partie du monde. Il serait donc souhaitable que, dans le respect certes de l'indépendance nationale de la Turquie et de ses dirigeants, notre pays puisse tout de même faire entendre une voix raisonnable de responsabilité. Il lui demande donc de lui indiquer si le Gouvernement français compte intervenir sur ce dossier.

Texte de la réponse

La France a pris note des déclarations du chef du gouvernement turc, en avril 2010, qui menaçait d'expulser jusqu'à 100 000 personnes d'origine arménienne vivant en Turquie. Il convient de souligner que cette menace n'a, fort heureusement, pas été mise à exécution. Les autorités turques ont d'ailleurs adopté, par la suite, des positions plus mesurées, comme en témoignent leurs réactions et commentaires après l'annonce, par le Président Sarkissian, du gel du processus de ratification des protocoles arméno-turcs (22 avril), ainsi qu'après le discours prononcé par le Président Obama, à l'occasion de la commémoration du génocide arménien (24 avril). La France n'a eu de cesse de soutenir, depuis le début, le processus de rapprochement entre la Turquie et l'Arménie. La signature par ces deux pays des protocoles sur l'établissement des relations diplomatiques et le développement des relations bilatérales, le 10 octobre à Zurich, en présence notamment du ministre français des affaires étrangères et européennes, a constitué un événement historique. Comme le Président de la République l'a rappelé, dans un communiqué le 22 avril 2010, en dépit des difficultés rencontrées de part et d'autre dans le processus de ratification des protocoles, la France juge positive la confirmation par le chef de l'État arménien de son engagement en faveur de la normalisation des relations turco-arméniennes. Notre pays encourage les autorités arméniennes et turques à maintenir le dialogue et à redoubler d'efforts pour aboutir, rapidement, à la mise en oeuvre de ces protocoles. La pleine normalisation des relations bilatérales entre ces deux pays contribuerait, pour une large part, à la sécurité, la stabilité et la coopération dans l'ensemble de cette région. La France, comme l'Union européenne, continuera de proposer son soutien politique et technique à ce processus.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE75590

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 75590
Rubrique : Droit pénal
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3789
Réponse publiée le : 14 septembre 2010, page 9952